



Versement 1518 W

Identification :

Intitulé/ Analyse : Etudes préliminaires, acquisitions de terrains pour la réalisation de l'autoroute A5.- Avant projet autoroutier (APA), avant projet sommaire simplifié (APSS) : rapports, tracés de plan, comptes rendus de réunion, correspondances.

Dates extrêmes : 1973 - 1993

Importance matérielle : 2,7 ml

Contexte

Services producteurs : Centre d'Etude Technique de l'Equipement de l'Est (CETE de l'Est) / Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône (SAPRR) / SCETAUROUTE (Société Centrale d'Etude et Réalisation Routière _ Agence de l'Est)

Service versant : Direction Départementale de l'Equipement / Bureau Archives et Documentation

N° d'entrée du versement : 56210

Date d'entrée du versement : 27 octobre 2009

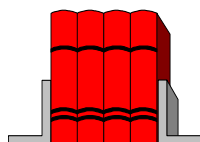
Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : immédiat

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 30 juillet 2010

N° d'entrée de l'inventaire : 56404



Présentation

Présentation du service versant

La direction départementale de l'équipement

L'année 1967 voit la création d'un grand ministère de l'équipement, à partir de la fusion entre le ministère des Travaux publics et des Transports, et celui de la Construction. Ce ministère s'appuie sur le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées, et des ingénieurs des travaux publics de l'Etat. L'Equipement s'organise très rapidement et les services extérieurs refondus donnent naissance aux directions départementales de l'équipement (DDE).

Dans le contexte issu de la 1^{ère} décentralisation (les lois de décentralisation votées entre 1982 et 1985), la DDE est un service technique d'aménagement à la disposition de l'Etat pour conduire ses politiques, et des collectivités territoriales pour les missions qu'elles lui confient.

La DDE intervient dans les principaux domaines suivants :

- aménagement routier, entretien et exploitation des routes et de la sécurité ;
- urbanisme, habitat et construction ;
- maîtrise d'oeuvre et conduite d'opération en matière de voirie et de réseaux divers, aménagement urbain et de bâtiment ;
- gestion du patrimoine aéronautique civil et militaire ;
- transports terrestres.

Depuis 1982, à la suite des lois de décentralisation, les conseils généraux ont donc progressivement repris la gestion directe des personnels qui, au sein des DDE, assuraient les missions qui relèvent de leurs compétences, notamment la voirie départementale et le patrimoine immobilier (collèges).

L'acte II de la décentralisation, prévu par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, prévoit que les Conseils Généraux reprennent la totalité de la gestion des réseaux routiers départementaux dont ils ont la responsabilité.

Présentation des services producteurs

Le Centre d'Etude Technique de l'Equipement de l'Est (CETE) : Initiateur du projet

Le CETE de l'Est est un service extérieur de l'Etat, dont la vocation première concerne entre autres l'exploitation des infrastructures, leurs aménagements, et leurs équipements. Composé d'équipes interdisciplinaires, le CETE de l'Est élabore plusieurs études caractéristiques pour l'aménagement d'autoroute.

Le CETE agit pour le compte de l'Etat mais se met également au service des villes, des collectivités territoriales et de divers organismes publics.

La Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône (SAPRR) : Maître d'ouvrage.

En 1961, la société de l'autoroute Paris Lyon (SAPL) est créée pour la réalisation et l'exploitation de l'autoroute A6 reliant Paris à Lyon.

En 1975, elle prend la dénomination de Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône (SAPRR).

Sa mission première relève de la construction et de l'exploitation des autoroutes et ouvrages à péages qui lui sont concédés par l'Etat¹.

La SAPRR est le maître d'ouvrage de l'autoroute A5. L'autoroute A5 lui a été confiée contractuellement par l'Etat. Celui-ci est chargé de la réalisation de l'avant projet sommaire simplifié (APSS). L'APSS précise le tracé sous la forme d'une bande de 300 mètres de largeur.

En tant que maître d'ouvrage, la SAPRR se voit confier plusieurs missions :

- l'établissement de l'avant projet autoroutier, qui précise l'avant projet sommaire ;
- la réalisation des études financières nécessaires à la mise en place de l'autoroute ;
- la participation aux activités foncières (acquisitions des terrains) ;
- le choix du maître d'œuvre et son encadrement dans le cadre d'appels d'offres avec la désignation des entreprises ;
- Le contrôle du déroulement des travaux ;
- L'assurance et l'entretien des liens avec les collectivités locales, les administrations, les acteurs économiques locaux, les intérêts des riverains et la protection de l'environnement².

La SAPRR a confié la maîtrise d'oeuvre à SCETAUROUTE.

La Société Centrale d'Etude et Réalisation Routière - Agence de l'Est (SCETAROUTE) : Maître d'œuvre.

SCETAUROUTE SA est créée en 1970 par les Sociétés d'Economie Mixte Concessionnaires d'Autoroutes (SEMCA) et le groupe Caisse des dépôts pour assurer la maîtrise d'oeuvre du réseau autoroutier français, concédé aux différentes SEMCA³.

SCETAUROUTE a assuré la maîtrise d'oeuvre du projet autoroute A5 pour le compte de la SAPRR.

Présentation du contenu du versement

Procédure administrative

Initié par l'Etat et élaboré en grande partie par ces services techniques (Centre d'Etude Technique de l'Equipe), les études préalables et les études d'avants projets sommaires (APS) d'autoroute constituent la première phase de l'élaboration de l'autoroute A5. Ces études présentent de façon générale les principaux choix géométriques et géotechniques du projet, le trafic potentiel, à partir d'enquêtes de circulation, l'impact du projet sur l'environnement (milieu hydraulique, milieu naturel, agriculture, qualité de l'air) ainsi que son incidence sur le plan socio-économique (rentabilité économique du projet).

Ces études sont soumises à l'enquête d'utilité publique, afin de constituer la déclaration d'utilité publique, nécessaire dans la réalisation de l'infrastructure.

Par la suite, l'Etat désigne la société concessionnaire⁴ qui aura à construire puis à exploiter l'autoroute. Celle-ci définit précisément la géométrie et la définition technique du projet par la phase dite « Etudes de projet » ou « Avant Projet Autoroutier (APA) ». Ces études de projets précisent l'APS et permettent d'engager les acquisitions de terrain nécessaire à la réalisation de l'autoroute.

La procédure administrative détaillée ci-dessus permet de comprendre le contenu du versement, constitué en grande partie de dossiers de type Avant projet sommaire simplifié (APSS) et Avant projet autoroutier (APA). Ajoutés à ces avants projets se trouvent des dossiers relevant d'une part des

¹ Autoroutes Paris Rhin Rhône (APRR), Profil, Fiche d'identité du groupe APRR [en ligne], Disponible sur : <http://www.aprr.com> (page consultée le 26 juillet 2010).

² Arch. dép. Aube, 31J 125 : Autoroute et route (1978-1996), dossiers relatifs à la société des autoroutes Paris Rhin Rhône A5.

³ Idem.

⁴ Société Concessionnaire de l'A5 : SAPRR.

acquisitions foncières engagées par le concessionnaire pour la réalisation de l'infrastructure et d'autre part, les phases de concertation avec les différentes collectivités inscrites dans le projet.

Intérêt du versement

Ce versement permet de comprendre le processus de prise de décision préalable à la construction d'une autoroute.

Tris et éliminations pratiqués

Aucun tri et élimination n'ont été pratiqués dans ce versement.

Mode(s) de classement adopté(s)

Les dossiers ont été classés par section d'autoroute et par ordre chronologique.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains dossiers sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008 en vertu des articles 17 et 18.

La loi Archives n° 2008-696 instaure le principe de la libre communicabilité des archives publiques à toute personne, et révisé les délais spéciaux. Les délais spéciaux sont désormais (suivant le contenu du document) :

- de 25, 50 et 75 ans à compter de la date du document ; le délai de 100 ans tel que le fixait la Loi Archives n° 79-18 étant toujours applicable dans le cas de dossiers ou d'actes mettant en cause des mineurs.

- de 100 et 120 ans à compter de la date de naissance de la personne ou de 25 ans à compter de la date de décès de la personne.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1^{er} janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

Aux termes de la loi n°2008-696 sur les archives, la communicabilité des dossiers est immédiate.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1 - 61	Etudes préliminaires, acquisitions de terrains pour la réalisation de l'autoroute A5.- Avant projet autoroutier (APA), avant projet sommaire simplifié (APSS) : rapports, tracés de plan, comptes rendus de réunion, correspondances.	1973 - 1993
1 - 3	Autoroute A5, Sortie A26 – Troyes Sud.	1973 - 1979
4 – 17	Autoroute A5, Paris – Troyes.	1973 - 1987
8 - 17	Section Sens – Troyes.	1973 - 1975
15	Section Sens – Serbonnes.	1974
16	Section F6 - RN 71.	1987
17	Section Melun – Sens.	1987 - 1988
18 - 33	Autoroute A5, Melun – Troyes.	1987
18 - 27	Section RN 371 – Troyes.	1987
28 - 29	Section Sens – Troyes.	1987
30 - 31	Section RN 371 – CD 976.	1987
32	Section RN 371 – Sens.	1987
33	Section CD 976 – Troyes.	1987
34	Autoroute A5, Route nationale 105 (entre la rocade des villes nouvelles).	1987
35 - 50	Autoroute A5, Sens – Troyes.	1989
35 - 45	Section Villemaur sur Vanne – Troyes.	1989
46 - 50	Section Sens – Villemaur sur Vanne.	1989
51 - 61	Autoroute A5, Paris Sens Troyes.	1989 - 1993
51 - 52	Section CD 374 Villemaur sur Vanne – RN 71Troyes Sud.	1989 - 1991
53 - 57	Section A 160 Chapelle sur Oreuse – CD 374 Villemaur sur Vanne.	1989 - 1993
58 - 61	Section RD 374 Villemaur sur Vanne – RN 71 Troyes Sud.	1989 - 1993

1518 W 1 - 61 ETUDES PRELIMINAIRES, ACQUISITIONS DE TERRAINS POUR LA REALISATION DE L'AUTOROUTE A5 .- AVANT PROJET AUTOROUTIER (APA), AVANT PROJET SOMMAIRE SIMPLIFIE (APSS) : RAPPORTS, TRACES DE PLAN, COMPTES RENDUS DE REUNION, CORRESPONDANCES.

1518 W 1 - 3 Autoroute A5, Sortie A26 vers Troyes. (classement par commune)

1973 – 1979

1518 W 1 Commune de Verrières, acquisitions de terrains: certificat pour paiement, certificat d'inscription au tableau général des propriétés de l'état, renseignements sur les conservation hypothèques, acte de vente, tracé en plan, plan de situation, correspondance.

1973 - 1977

1518 W 2 Commune de Saint-Thibault et Buchères, raccordement au réseau local: plans, bordereau des prix, comptages automatiques, tracés autoroutiers, comptes-rendus de réunions, extrait de presse, correspondances.

1977 - 1979

1518 W 3 Commune de Torvilliers, aménagement: carte, correspondance.

1976 – 1977

1518 W 4 - 17 Autoroute A5, Paris - Troyes.

1973 - 1987

1518 W 4 Etude préliminaire à l'aménagement: bordereau des pièces présentant des APSS de la route nationale n°105 entre la rocade des villes nouvelles, de la section F6 - RN 371 (Paris - Troyes), de la section RN 371 - Troyes (Melun - Troyes).

1987

1518 W 5 Avant projet sommaire simplifié, étude du système de péage: notice.

1987

1518 W 6 Avant projet sommaire simplifié, études sur la répartition et la mise en place d'aires de repos et de service: notice technique, notice.

1987

1518 W 7 Avant projet sommaire simplifié, études des effets sociaux économiques par la réalisation de l'autoroute.

1987

1518 W 8 - 17 Section Sens - Troyes.		1973 - 1988
1518 W 8	Etude préalable : avis, correspondances.	1973 - 1975
1518 W 9	Avant projet sommaire simplifié, étude comparative sur les choix fondamentaux de tracé sur l'aménagement autoroutier entre Paris et Troyes: rapports, tracés de plans, comptes rendus de réunions et avis des collectivités locales et services administratifs.	1977
1518 W 10	Avant-projet sommaire simplifié (A), études préalables à l'aménagement: plan de situation, tracés.	1977
1518 W 11	Avant-projet sommaire simplifié (B.1), études préliminaires à l'aménagement, dossier des tracés de l'autoroute.	1977
1518 W 12	Avant-projet sommaire simplifié (B.2), études préliminaires à l'aménagement, dossier portant des études de géologie.	1977
1518 W 13	Avant projet sommaire simplifié (B.3), dossiers d'études traitant de l'hydraulique, des chaussées, du trafic, des ouvrages d'art, de l'estimation, des mémoires.	1977
1518 W 14	Avant projet sommaire simplifié (B.4), études préliminaires à l'aménagement, environnement et paysage.	1977
1518 W 15	Section Serbonnes - Sens, avant projet sommaire simplifié: rapport, plans, étude géologique, étude de trafic, estimation, correspondance .	1974
1518 W 16	Section F6 - RN 371, avant projet sommaire simplifié, étude préliminaire à l'aménagement : plans de situation, tracés d'ensemble.	1987
1518 W 17	Section Melun - Sens, avant projet sommaire modificatif, étude sur la nouvelle répartition des échangeurs: plan de situation, rapport de synthèse, schémas, plans, correspondance.	1987 – 1988
1518 W 18 - 33 Autoroute A5, Melun - Troyes.		1987

1518 W 18 - 27 Section RN 371 - Troyes.

		1987
1518 W 18	Avant projet sommaire simplifié, étude préliminaire: tracés.	1987
1518 W 19	Avant projet sommaire simplifié, étude préliminaire: profils en long.	1987
1518 W 20	Avant projet sommaire simplifié, étude préliminaire: profils en long des échangeurs.	1987
1518 W 21	Avant projet sommaire simplifié, étude préliminaire à l'aménagement: dossier de pièces contractuelles, profils en long de l'autoroute, plans de situation, tracés , plans des rétablissements des communications, profils en travers, schémas de principe, dossiers de mesures à mettre en oeuvre, plans des aires.	1987
1518 W 22	Avant projet sommaire simplifié, étude hydraulique: note de synthèse, rapport de synthèse, plan de situation.	1987
1518 W 23	Avant projet sommaire simplifié, étude préliminaire à l'aménagement, étude estimatifs et récapitulatifs des prix unitaires, forfaits et couts kilométriques pour la réalisation de travaux d'importance de la section RN 371 Troyes.	1987
1518 W 24	Avant projet sommaire simplifié, étude préliminaire à l'aménagement: rapport, compte rendu des reunions de concertation dans le département de la Seine et Marne, de l'Yonne et de l'Aube, liste des administrations consultées pour la réalisation d'étude pour l'aménagement de l'A5.	1987
1518 W 25	Avant projet sommaire simplifié, études des chaussées: coupe des chaussées.	1987
1518 W 26	Avant projet sommaire simplifié, étude d'ouvrage d'art: plan.	1987
1518 W 27	Avant projet sommaire simplifié, étude économique du trafic sur la concurrence de l'autoroute A5 avec le réseau national ordinaire.	

1987

1518 W 28 - 29 Section Sens Troyes

1987

1518 W 28 Avant projet sommaire simplifié, études préliminaires à l'aménagement, étude de l'état initial de l'environnement (sylviculture, agriculture, urbanisation, patrimoine culturel, paysage), eaux souterraines et superficielles.

1987

1518 W 29 Avant projet sommaire simplifié, étude d'environnement sur l'impact du projet (eaux souterraines et superficielles, milieu naturel, sylviculture, agriculture, urbanisation, patrimoine culturel, paysage : carte hydrogéologique, plan de situation.

1987

1518 W 30 - 31 Section RN 371 - CD 976

1518 W 30 Avant projet sommaire simplifié, études préliminaires à l'aménagement, études géologiques et géotechniques: plan de situation, carte géologique.

1987

1518 W 31 Avant projet sommaire simplifié, études géologiques et géotechniques sur les sites des échangeurs.

1987

1518 W 32 Section RN 371 - Sens, avant projet sommaire simplifié, études préliminaires à l'aménagement, études d'environnement: étude du bruit, analyse des risques de pollutions des eaux, réflexion sur les besoins en matériaux et les potentialités locales, étude du patrimoine.

1987

1518 W 33 Section CD 976 - Troyes, avant projet sommaire simplifié, études préliminaires à l'aménagement, à la géologie et la géotechnique.

1987

1518 W 34 Autoroute A5, route nationale 105 (entre la rocade des villes nouvelles), avant projet sommaire simplifié, étude environnement, étude hydraulique, études géologique et géotechnique, ouvrage d'art, étude du trafic, étude des effets sociaux économiques, estimation générale du projet.

1987

1518 W 35 - 50 Autoroute A5, Sens - Troyes.

1989

1518 W 35 - 45	Section Villemaur sur Vanne - Troyes, réunion sur le montage de l'avant projet: compte-rendu de la réunion de concertation, plans.(classement par commune)	1989
1518 W 35	Bucey en Othe	1989
1518 W 36	Buchère	1989
1518 W 37	Fontvannne	1989
1518 W 38	Laines aux Bois	1989
1518 W 39	Messon	1989
1518 W 40	Moussey	1989
1518 W 41	Neuville sur Vanne Troyes	1989
1518 W 42	Saint Germain Lepine	1989
1518 W 43	Saint Léger près Troyes	1989
1518 W 44	Saint Pouange	1989
1518 W 45	Torvillier	1989
1518 W 46 - 50	Section Sens - Villemaur sur Vanne , étude préalable à l'aménagement de l'autoroute A5: compte rendu de reunion, plans, correspondances; bilan des concertations entreprises sur la présentation de nouveau tracé ⁵ : compte rendu de réunion, plan, photo mosaïque. (classement par commune)	1989
1518 W 46	Palis*	1989
1518 W 47	Planty*	1989

⁵ Analyse uniquement pour les communes indiquées en étoile.

1518 W 48	Saint Benoist sur Vannne	1989
1518 W 49	Villemaur sur Vanne	1989
1518 W 50	Vulaines*	1989
1518 W 51 - 61	Autoroute A5, Paris - Sens - Troyes.	1993
1518 W 51 - 52	Section CD 374 Villemaur sur Vanne - RN 71 Troyes sud.	1989 – 1991
1518 W 51	Avant projet autoroutier, étude préliminaire, rétablissement des routes départementales: plans et profils, plans de rétablissement des communications.	1989
1518 W 52	Avant projet autoroutier, études préliminaires de géométrie : rapport de présentation, décision d'approbation du directeur de la société des autoroutes, exemplaire du dossier.	1990 - 1991
1518 W 53 - 56	Section A 160 la Chapelle Oreuse - CD 374 Villemaur sur Vanne.	1989 - 1993
1518 W 53	Avant projet autoroutier, étude préliminaire sur la géométrie : rapport de présentation, décision d'approbation du directeur de la société des autoroutes, plan de situation, fiche synthétique.	1989 - 1990
1518 W 54	Avant projet autoroutier environnement (études spécifiques: eaux souterraines et superficielles, paysage, sylviculture, faune, flore et végétation, patrimoine culturel, tourisme et loisirs, urbanisme, agriculture) : rapport, décision d'approbation du directeur de la société des autoroutes, plan de situation, fiche synthétique.	1991 - 1992
1518 W 55	Avant projet autoroutier terrassement, hydraulique et couche de forme : rapport, décision d'approbation du directeur de la société des autoroutes, fiche de synthèse, plans de situation.	1991 - 1992

1518 W 56 Avant projet autoroutier, étude des chaussées : approbation par le président de la société des autoroutes, rapport, fiche synthétique, plan de situation⁶.
1992 - 1993

1518 W 57 - 61 Section RD 374 Villemaur sur Vanne - RN 71 Troyes Sud.
1989 – 1993

1518 W 57 Avant projet autoroutier environnement (études spécifiques: eaux souterraines et superficielles, paysage, sylviculture, faune, flore et végétation, patrimoine culturel, tourisme et loisirs, urbanisme, agriculture) : rapport, décision d'approbation du directeur de la société des autoroutes.
1989 - 1993

1518 W 58 Avant projet autoroutier, étude des chaussées: approbation par le président de la société des autoroutes, rapport, fiche synthétique, plan de situation.
1992 - 1993

1518 W 59 Avant projet autoroutier, étude hydraulique: notice technique sur les niveaux des bassins, plan général des bassins versants, plan d'ensemble du réseau de collecte et d'évacuation des eaux, des ouvrages antipollutions, et des rétablissements de ruisseaux.
1992

1518 W 60 Avant projet autoroutier, études de terrassements et couche de forme : rapport, décision d'approbation du directeur de la société des autoroutes, fiche de synthèse, plans de situation.
1992

1518 W 61 Avant projet autoroutier, études préliminaires sur l'environnement : fiche synthétique, mémoire, plan de situation, plan des bassins versants.
1993

⁶ Concerne aussi la section RD 374 Villemaur sur Vanne – RN 71 Troyes sud